

Réaction au communiqué de l'ABSyM du 21 avril 2008

Journaliste :

Dans notre fait du jour de ce midi, nous allons revenir sur la question des condamnations judiciaires pour des erreurs médicales, vous l'avez peut-être suivi ces dernières semaines, deux médecins ont été condamnés à quelques jours d'intervalle seulement pour avoir posé un mauvais diagnostic au sujet de patients ensuite décédés, c'est le cas de la jeune Mélanie Cailliau qui avait succombé en 2004 à une myocardite aiguë, le cas aussi du petit Kevin Mauroy victime lui d'une épiglotite, dans les deux cas les médecins ont été condamnés à de la prison avec sursis, des condamnations assorties aussi de dédommagements, alors tout cela fait débat entre ceux qui se réjouissent que les médecins puissent être jugés comme n'importe quel autre justiciable et puis ceux qui estiment que des erreurs de diagnostic non intentionnelles ne peuvent pas faire l'objet d'aussi lourdes condamnations. Alors pour en parler ce midi, deux invités : en studio avec nous Jean Rodriguez ... vous êtes le président de l'asbl Erreurs Médicales et puis, avec nous par téléphone, Jacques De Toeuf ... vous êtes membre du bureau de l'association belge des syndicats médicaux, l'Absym qui par communiqué hier disait d'ailleurs, donc s'inquiéter de ces lourdes condamnations et justement Jacques De Toeuf commençons peut-être avec cela. Si je lis bien le communiqué de l'Absym hier, elle estime que de telles condamnations ne sont pas acceptables pour la profession de médecins. Pourquoi cette déclaration :

Jacques De Toeuf :

Je dirais que c'est, ce sont des condamnations qui sont sans sans communes mesures avec ce qui s'est produit. Vous pouvez avoir, vous voyez cela tout les jours dans les journaux, des, soit des accidents divers passant en correctionnelle, des conduites en état d'ivresse ou quoi, dont les niveaux de condamnation sont loin d'être ceux qui ont été infligés à des médecins qui se sont, à la vue d'un dossier que l'on ne connaît pas, trompés peut-être, oui.

Journaliste :

Donc vous estimez qu'on est peut-être plus sévère avec des médecins qui se sont trompés dans l'exercice de leur métier qu'avec des personnes qui ont commis peut-être intentionnellement des infractions dans tout autre domaine ?

Jacques De Toeuf :

Ben, je ne veux pas généraliser mais les deux cas particuliers oui ; donc est ce qu'on est en train de rentrer dans une démarche systématiquement on va être très très très sanctionnant, c'est possible, on sait qu'il y a un nombre plus important de dossiers qui sont ouverts auprès des assureurs depuis 4, 5 ans donc qui réalise les, .. ce que nous avons estimé être un des risques de toutes les nouvelles législations mises en place et nous avons le sentiment que le juge prend des positions plus dures et plus lourdement sanctionnantes mais encore une fois, c'est un sentiment puisque sur deux dossiers et en ne connaissant pas le fond.

Journaliste :

Cela dit en ne connaissant pas vraiment le fond, Jacques De Toeuf, on a quand même souligné beaucoup qu'il y avait des négligences assez évidentes dans ces dossiers là, est-ce que justement dans le cas où il y a plusieurs négligences évidentes et parfois répétées, est-ce qu'il n'est pas normal qu'il puisse y avoir une condamnation puisque, vous l'avez dit, la faute est sans doute non intentionnelle mais qu'il y a sans doute un défaut évident de précaution ?

Jacques De Toeuf :

Oui, mais il y a le débat sur la peine et puis sur la nature de la peine. Donc 1) faut-il sanctionner des dépassements, dans l'état actuel de la loi, c'est prévu donc il n'y a pas à s'y opposer, la loi s'applique à tout le monde 2) le niveau de la peine, c'est au niveau de la peine que je me porte, alors c'est vrai qu'il y a une cascade de choses pas correctes qui débouche sur des drames, bon c'est pas de doute, on connaît plus ou moins l'histoire, mais nous ne pouvons pas nous empêcher, vu de l'extérieur, de nous dire ben voilà quelqu'un qui fait finalement son boulot pour des choses qui ne sont .. et sur des pathologies ou des natures de pathologies qui sont loin d'être fréquentes et il y a des choses qui tournent mal, et donc on retourne au point de départ en disant c'est la faute ...

Journaliste :

Donc si je vous comprends bien, c'est plutôt le fait que les condamnations soient lourdes que les condamnations elles mêmes qui vous dérange ?

Jacques De Toeuf :

Mais bien sûr.

Journaliste :

Alors une réaction, Jean Rodriguez, vous avez suivi évidemment comme nous ces deux condamnations à quelques jours d'intervalle à des peines assez lourdes puisqu'on a de la prison avec sursis, un an de prison avec sursis dans les deux cas. Vous comment est-ce que vous jugez le fait qu'on ait décidé de telles sanctions à l'égard de ces médecins.

Jean Rodriguez :

Mais je crois que d'abord il y a une première, c'est une sanction tout à fait justifiée puisqu'il n'y a aucune raison qu'un médecin ne soit pas condamné comme tout autre personne devant la Justice.

Journaliste :

Condamné oui, mais sur la lourdeur de la condamnation ?

Jean Rodriguez :

La lourdeur, ce n'est jamais qu'un an avec sursis pour la mort d'une personne, donc je crois qu'il n'y a pas de prix pour la mort d'une personne. Donc moi, je trouve que c'est une condamnation tout à fait justifiée. Parce que jusqu'à maintenant, jusqu'à aujourd'hui, il n'y a jamais eu de condamnation, c'est vrai qu'on commence puisqu'on en parle de plus en plus des erreurs médicales, qu'on commence à prendre conscience qu'un médecin, comme ils ont toujours dit qu'ils étaient des êtres humains, ils sont donc condamnés comme des êtres humains. Ça veut pas dire que tous les médecins doivent être

condamnés dans ce qu'ils font parce qu'ils y a faute et erreur. Ici, dans les deux cas se sont des fautes avérées. Dans le cas de Mélanie Cailliau, c'est un médecin qui a vraiment retenue sa patiente et qui ne l'a pas envoyé à l'hôpital à temps et dans le cas du petit Kevin, c'est une infection que le médecin aurait du voir tout de suite.

Journaliste :

Donc dans des cas comme ceux là, de défaut de prévoyance, vous vous dites qu'il est tout à fait justifié qu'il puisse y avoir des condamnations judiciaires et il est tout à fait justifié que cela puisse aller jusqu'à de la prison avec sursis, un an de prison avec sursis, comme c'est le cas ici ?

Jean Rodriguez :

Oui, moi je trouve tout à fait justifié et secondement c'est que ce n'est jamais qu'avec sursis, il ne fera jamais de prison puisque dans ces cas là, il ne fera jamais de la prison, ça va être juste marqué dans leurs dossiers qu'ils ont été condamnés, mais je ne vois pas pourquoi ils ne le seraient pas.

Journaliste :

Jacques De Toeuf, une réaction rapidement ?

Jacques De Toeuf :

Oui, ils ont été condamnés maintenant dire que c'est une faute et pas une erreur, ça c'est l'appréciation du juge, moi j'ai la mienne. Quand on voit la façon dont les médecins sont montés en piste et en particulier le généraliste avec cette jeune fille qui avait sa maladie cardiaque, il l'a vu une seule fois l'avant-veille du décès et c'était pas son médecin traitant, il a fait son examen, son interrogatoire, et puis il a posé un diagnostic, et ben c'était pas juste, ça c'est clair !

Journaliste :

Alors on ne va peut-être pas rester trop longtemps sur ces affaires là, mais élargir un tout petit peu le débat. Jean Rodriguez, est-ce que vous n'avez pas peur qu'avec les condamnations comme celles ci, qu'on aille vers une judiciarisation croissante au niveau médical et que dès qu'il y a une erreur et pas nécessairement une faute, les gens aillent systématiquement devant un tribunal ?

Jean Rodriguez :

Justement, nous nous battons depuis la création de l'asbl, justement pour ce fonds d'indemnisation pour ne pas condamner systématiquement un médecin pour une erreur, parce qu'il y a des erreurs qui ne peuvent pas être évitées et nous nous sommes toujours battus mais malheureusement, contrairement à certains discours de médecins, nous ne sommes pas appuyés dans ce système là ; ils veulent avoir un fonds d'indemnisation sans faute, sans condamner le médecin. Et là je ne suis pas d'accord. Donc, nous sommes demandeurs du fonds d'indemnisation, nous sommes les premiers demandeurs.

Journaliste :

Qui est sur les rails, normalement sans quelques mois ..

Jean Rodriguez :

Qui est sur les rails, mais nous sommes contre le système à l'américaine, c'est d'ailleurs notre difficulté lors de la création de l'asbl, c'est que nous voulons pas aller vers une dérive à l'américaine et c'est là qu'on marche sur des œufs nous même parce que nous voulons un système qui soit équitable, mais un système dans les deux sens, et pas seulement pour les médecins, qui soit équitable pour les patients aussi et jusqu'à maintenant ce n'est pas le cas.

Journaliste :

Alors Jacques De Toeuf, quand vous dites qu'il faut faire attention à ne pas condamner des erreurs mais seulement des fautes, est-ce que vous ne faites pas confiance en la Justice pour faire la part des choses en la matière ?

Jacques De Toeuf :

Ben, tout le monde fait confiance en la Justice. Le problème n'est pas là. Le problème de la Justice est qu'elle n'a pas les outils nécessaires pour pouvoir nécessairement apprécier convenablement et post factum après les faits des choses qui se sont passées et c'est pour tout le monde la même chose, c'est très difficile, il y a des choses qui paraissent évidentes quand vous avez l'occasion de décortiquer à froid des situations de maladie et quand vous êtes le nez dessus et ben vous ne réagissez pas de la même façon, donc les ...

Journaliste :

Qu'est ce que vous suggérez ?

Jacques De Toeuf :

Après c'est facile mais donc il y a déjà un problème d'instrument, d'instrumentation pour pouvoir juger des choses ...

Journaliste :

Qu'est ce que vous suggérez alors parce que beaucoup stigmatisent aussi le fait que le travail de l'Ordre des médecins en la matière soit peu transparent, que parfois il n'y ait pas de suivi des plaintes qui sont envoyées à l'Ordre des médecins ou alors que le suivi soit fait mais sans être divulgué aux personnes qui ont portées cette plainte ?

Jacques De Toeuf :

Oui, mais euh ben moi j'ai si, j'ai, pendant longtemps, M. Rodriguez s'est permis d'ailleurs des commentaires sur l'Ordre dans Le Soir qui étaient pas tristes, il y a 15 jours et qui sont totalement faux, enfin il ne m'appartient pas à moi de réagir violemment là dessus. Mais l'Ordre poursuit toutes les plaintes qu'il aura, diligente toutes les plaintes qu'il reçoit, poursuit systématiquement tout ceux qui ont des comportements anormaux et sanctionne ceux qu'il estime devoir le faire et c'est plusieurs fois par an. Le seul problème c'est quoi, c'est que la loi interdit que cela soit rendu public et donc tant que la loi l'interdit on ne peut pas communiquer le résultat de la sanction à personne d'autre que le Ministre de la Santé publique qui lui reçoit tout.

Journaliste :

Et donc vous seriez pour, vous Jacques De Toeuf, plus de transparence et que l'on modifie la loi en la matière ?

Jacques De Toeuf :

Oui, on a parlé de cela depuis longtemps, il faut la modifier mais en encadrant cela parce qu'évidemment si vous permettez à l'Ordre de publier dans les journaux ou ailleurs, ou de rendre public sa décision qui est de nature déontologique et qui n'est pas pénale, je le rappelle, et que vous permettez dans le même temps au plaignant de s'emparer de la décision déontologique pour faire valoir son point de droit devant un tribunal vous risquez de condamner deux fois quelqu'un pour la même chose et là c'est évidemment une difficulté. On n'a pas encore pu résoudre ça tout à fait. Il y a eu beaucoup de discussion avec le monde politique là dessus au moment où l'on rédigeait la loi sur l'indemnisation du dommage sans faute.

Journaliste :

Alors Jean Rodriguez, on l'a entendu, vous avez attaqué assez durement, notamment dans une interview dans Le Soir, le travail de l'Ordre des médecins. Une réaction par rapport à ces propos de Jacques De Toeuf et aussi de voir comment pourrait évoluer la transparence de l'Ordre des médecins ?

Jean Rodriguez :

Je crois que M. De Toeuf devrait au moins une fois dans sa vie se mettre à la place des victimes, et savoir qu'une victime a le droit de savoir ce qui se passe et la suite que l'on donne à son dossier. C'est tout à fait logique et humain. Et si l'Ordre des médecins ne veut pas comprendre cela ...

Journaliste :

Mais, visiblement c'est un problème aussi légal ...

Jean Rodriguez :

Mais je suis tout à fait pour une évolution, même que cela ne soit pas rendu public directement mais au moins que cela soit rendu aux victimes ou aux personnes qui s'adressent directement à l'Ordre des médecins.

Journaliste :

Et si il y a une évolution de la loi, est ce que vous seriez prêt à accepter alors un rôle toujours de premier plan pour l'Ordre des médecins dans la sanction de pratiques à problèmes.

Jean Rodriguez :

Je trouve que l'Ordre des médecins malheureusement c'est un organisme qui est tout à fait privé et corporatif et qui devrait être surveillé par les instances, soit des instances judiciaires ou des instances carrément ...

Jacques De Toeuf :

Et c'est là qu'on tombe sur la différence entre le sentiment des gens et la réalité des choses, n'est ce pas ? L'Ordre des médecins est une institution d'ordre public. Elle a été créée par la loi et le non respect de la réglementation est sanctionnable pénalement. Et c'est un **machin** créé en, d'abord en 40, en 38 et puis en 67 et qui est légalement d'ordre public donc qui a une personnalité juridique très particulière et qui est encadrée par une supervision du Ministre de la Santé Publique dont vous veniez de dire tout et n'importe quoi, il faut quand même pas tout laisser passer.

Journaliste :

Alors c'est un **machin** vous dites mais donc si je comprends bien tout les deux, sans doute d'accord dans des sens différents, vous êtes pour le fait qu'on fasse évoluer cette institution de l'Ordre des médecins ?

Jacques De Toeuf :

Oui, ça bien entendu. Où est le problème, c'est d'ouvrir la boîte de Pandore et puis de voir sortir des trucs bien pires que ce que l'on avait mis dedans. Mais ça, ça fait partie du jeu politique.

Journaliste :

Et bien merci à tous les deux d'avoir été avec nous ce midi pour évoquer ce problème délicat des erreurs médicales.

## Communiqué de l'ABSyM

### à propos des condamnations récentes de médecins

**BRUXELLES 21/04 - Coup sur coup, des médecins (un pédiatre en formation, un médecin généraliste maître de stage) viennent d'être condamnés à un an de prison avec sursis pour des erreurs de diagnostic assimilées à des homicides. L'ABSyM s'interroge sur les conséquences à terme.**

"Bien sûr, nous sommes très attristés par la perte cruelle subie par les familles à qui nous présentons toute notre sympathie et notre soutien. D'ailleurs, il n'y a pas de raison pour que les médecins soient immunisés pour des fautes professionnelles mais il n'est pas acceptable pour la profession, que des confrères soient ainsi lourdement condamnés pour des erreurs non seulement non intentionnelles mais pouvant survenir en dépit de toutes les précautions à des médecins faisant preuve de la plus haute conscience professionnelle.

Il faut savoir, en effet, qu'un diagnostic médical est presque toujours probabiliste et comporte donc toujours un doute. Tous les médecins se disent qu'ils sont à la merci de pareille aventure et que la plus grande vigilance ne les met pas à l'abri.

Les conséquences de pareils jugements pourraient se révéler graves pour la société. D'abord parce que les étudiants pourraient se détourner des spécialités à risque voire de toute profession médicale. Ensuite, parce que les médecins pourraient pratiquer une médecine de plus en plus défensive en s'entourant d'examens la plupart du temps inutiles et en rédigeant des dossiers dont la finalité ne serait plus d'être un outil au service des malades mais d'être un moyen de se défendre contre les procès éventuels.

La médecine est un métier à haut risque d'erreur, exige un haut niveau de compétences sanctionné après de longues études exigeant de lourds sacrifices. Elle exige un haut niveau d'attention, une grande disponibilité, de nombreuses heures de travail.

Les médecins n'exigent pas une reconnaissance sans limite mais souhaiteraient ne pas être l'objet incessant d'attaques non méritées même en cas d'accidents thérapeutiques.

Il est clair qu'un acharnement contre le corps médical aurait des conséquences et que la société risque à terme d'avoir la médecine qu'elle mérite. "

Docteur Roland LEMYE  
Président